



Assemblée générale

Distr. générale
2 février 2015

Soixante-neuvième session
Point 25 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/69/474)]

69/240. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 65/178 du 20 décembre 2010, 66/220 du 22 décembre 2011, 67/228 du 21 décembre 2012 et 68/233 du 20 décembre 2013,

Rappelant également la Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire¹, en particulier les cinq Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, et prenant note de la Déclaration de Rome sur la nutrition² ainsi que du Cadre d'action³ qui propose une série d'options politiques et de stratégies à caractère volontaire que les gouvernements pourraient utiliser le cas échéant, adoptés à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, qui s'est tenue à Rome du 19 au 21 novembre 2014,

Rappelant en outre la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement⁴, l'Action 21⁵, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21⁶, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable⁷ et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)⁸, le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁹, le Document final du Sommet mondial de 2005¹⁰, la « Déclaration de Doha sur le financement du développement :

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, document WSFS 2009/2.

² Organisation mondiale de la Santé, document EB 136/8, annexe I.

³ Organisation mondiale de la Santé, document EB 136/8, annexe II.

⁴ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

⁵ Ibid., annexe II.

⁶ Résolution S-19/2, annexe.

⁷ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe.

⁸ Ibid., résolution 2, annexe.

⁹ Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

¹⁰ Résolution 60/1.



document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey »¹¹, le document final issu de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2010¹², le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹³ et le Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été organisée par son Président le 25 septembre 2013¹⁴,

Rappelant le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »¹⁵, qui a été adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012,

Rappelant également sa résolution 68/309 du 12 septembre 2014, dans laquelle elle a pris note avec satisfaction du rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable¹⁶ et a décidé que la proposition du Groupe de travail contenue dans le rapport servirait de base principale lors de l'insertion des objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après 2015, sachant que d'autres contributions seraient aussi envisagées, à l'occasion du processus intergouvernemental de négociation qui se tiendrait à sa soixante-neuvième session,

Se félicitant de la célébration en 2014 de l'Année internationale de l'agriculture familiale, qui a placé l'agriculture familiale et les petites exploitations sur le devant de la scène en contribuant à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition, se réjouissant à la perspective de l'Année internationale des sols en 2015 et de la Journée mondiale des sols, le 5 décembre, et se réjouissant également de la participation de l'Organisation des Nations Unies à Expo Milan 2015 « Nourrir la planète, énergie pour la vie », qui sera axée sur le thème « Défi Faim zéro – Unis pour un monde durable »,

Accueillant avec satisfaction le texte issu de la quarante et unième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tenue à Rome du 13 au 18 octobre 2014¹⁷,

Prenant note de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adoptée à sa vingt-troisième session ordinaire tenue à Malabo (Guinée équatoriale) les 26 et 27 juin 2014, et qui a marqué le dixième anniversaire de l'adoption du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique,

¹¹ Résolution 63/239, annexe.

¹² Résolution 65/1.

¹³ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7), chap. II.*

¹⁴ Résolution 68/6.

¹⁵ Résolution 66/288, annexe.

¹⁶ A/68/970.

¹⁷ Comité de la sécurité alimentaire mondiale, document CFS 41, Rapport final.

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹⁸ ;
2. *Réaffirme* les engagements pris de tout mettre en œuvre pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 afin d'aider les pays en développement, notamment ceux d'entre eux qui sont le plus en retard dans la réalisation de ces objectifs, l'accent étant mis sur les' objectifs qui sont le plus loin d'être atteints, de manière à améliorer les conditions de vie des plus pauvres ;
3. *Souligne* qu'il importe de poursuivre l'examen de fond de la question du développement agricole, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et engage les États Membres et toutes les parties prenantes à accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite au cours de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 ;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-dixième session, des faits nouveaux relatifs aux questions mises en relief dans sa résolution 68/233 et dans la présente résolution ;
5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session la question intitulée « Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition ».

75^e séance plénière
19 décembre 2014

¹⁸ A/69/279.